

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 145

25 janvier 2011

### SOMMAIRE

3i S.A. ....	6937	ElleAsc LH S.A. ....	6947
AB Europroperty S.à r.l. ....	6914	Evanio Investments Holding S.A. ....	6954
ADB Lux Service S.A. ....	6914	FedEx Luxembourg S. à r.l. ....	6921
Affini Asia Pacific II ....	6915	Ferna S.A. ....	6915
Alema S.A. ....	6914	Ferna S.A. ....	6922
Alema S.A. ....	6915	Ferna S.A. ....	6921
Alema S.A. ....	6916	Financière Tramontane S.A. ....	6919
Alema S.A. ....	6925	First Industrial Development S.à r.l. ....	6922
Alema S.A. ....	6915	GEM2 ....	6923
Alior Lux Sàrl & Co S.C.A. ....	6937	Gemini S.A. ....	6922
Alis S.A. ....	6938	GoldVue Investment S.A. ....	6926
Altice Six S.A. ....	6917	GSSG Holding S.A. ....	6954
Ango Telecom S.A. ....	6939	Immobiliare Vasco S.A. ....	6924
Art of Insurance S.A. ....	6914	IMT International Management S.à r.l. ...	6925
Biocorp-Lux S.A. ....	6936	Indian Summer S.A. ....	6924
Blue Bay Holding S.A. ....	6923	IN Holdings I S.à r.l. ....	6924
Canalelec Invest S.A. ....	6916	Inter Globe Trust S.A.H. ....	6951
Capcam S.A. ....	6936	Inter Globe Trust Spf S.A. ....	6951
Cofinimmo Luxembourg S.A. ....	6920	JRS Sports Management S.A. ....	6935
Corsair III European Investments S.à r.l. .....	6916	Makkie Holding S.à r.l. ....	6935
Corsair III Investments International S.à r.l. ....	6920	Nucap Lux Finco S.à r.l. ....	6955
Corsair III Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	6918	Palmes Invest SPF S.A. ....	6954
Corsair III Participations S.à r.l. ....	6920	Pyrum Innovations International S.A. ....	6918
Deep Valley Finance S.A. ....	6953	Saint-Georges ....	6936
Dharma Investment S.A. ....	6947	Salieri Securitization S.A. ....	6935
Duforêt Holding S.A. ....	6939	Seven Seas S.A. ....	6955
Duforêt S.A. S.P.F. ....	6939	SGC International S.A. ....	6947
Duocapital S.à r.l. ....	6921	Sir Gaylord S.A. ....	6939
		Stantum International Café S.A. ....	6936

**Art of Insurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.934.

—  
*Résolution prise unanimement lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2010*

- Transfert du siège social à L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, ne varietur, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Référence de publication: 2010162904/11.

(100188823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**AB Europroperty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.615.

—  
Il est à noter que le nom de l'associé unique s'écrit Arab Bank plc et non Arak Bank plc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Décembre 2010.

*Pour AB Europroperty S.à r.l*

Signature

Référence de publication: 2010162905/13.

(100188334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Alema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.615.

—  
*Dépôt rectificatif du bilan 2008 qui a été déposé le 23 juillet 2009 avec comme numéro de référence de dépôt L090112267.04*

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162912/10.

(100188816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**ADB Lux Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 128.732.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire réunie de manière extraordinaire en date du 8 décembre 2010*

Les actionnaires de la société ADB LUX SERVICE S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social, en date du 8 décembre 2010, ont décidé, à l'unanimité des voix, de prendre les résolutions suivantes:

1. La démission de l'administrateur André DE BAST, demeurant à B-6700 Arlon, Avenue du Bois, 220 et donnée en date du 30/10/2010, est acceptée.

2. Est nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Gilles CLAUDE, responsable d'affaires, né le 16/07/1959 à Mont-Saint-Martin (France) et demeurant à F-54260 Colmey, 32, Avenue d'Antioche.

Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant se tenir en 2012 et statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2011.

Bascharage, le 08/12/2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010162906/21.

(100188511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Affini Asia Pacific II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 107.378.

*Extrait des décisions prises par les associées en date du 17 novembre 2010*

1. M. Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AFFINI ASIA PACIFIC II

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010162909/15.

(100188286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Ferna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 135.846.

La soussignée,

ADVISA S.A.

Dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.257,

démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:

FERNA S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 135.846

Date effective: le 15 septembre 2010

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2010.

ADVISA S.A.

Référence de publication: 2010163026/18.

(100188928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Alema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 69.615.

*Dépôt rectificatif du bilan 2003 qui a été déposé le 25 octobre 2007  
avec comme numéro de référence de dépôt L070146431*

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2010162919/11.

(100188898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Alema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 69.615.

*Dépôt rectificatif du bilan 2006 qui a été déposé le 4 décembre 2007  
avec comme numéro de référence de dépôt L070165187*

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162920/11.

(100188899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Alema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 69.615.

—  
*Dépôt rectificatif du bilan 2007 qui a été déposé le 23 juillet 2009  
avec comme numéro de référence de dépôt L090112264*

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010162921/11.  
(100188900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Corsair III European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 124.091.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 novembre 2010*

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.  
Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Corsair III European Investments S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010162963/16.  
(100188716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Canalelec Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 62.560.

—  
L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CANALELEC INVEST S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62560, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1997, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 251 du 17 avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni VITTORE, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rémy MENEGUZ, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Marie PRIMICERI, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Giovanni Vittore, né le 29 mai 1955 à Turi (Italie) avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. VITTORE, R. MENEGUZ, A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51507. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010162973/59.

(100188854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Altice Six S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 135.296.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale mixte en date du 2 décembre 2010*

L'Assemblée Générale a décidé

(i) de renouveler le mandat d'administrateur de la société PECHTEL INDUSTRIES PARTENAIRES SAS jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010;

(ii) de nommer, en qualité d'administrateur de la Société, Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet (France) et demeurant professionnellement au 37 rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg (Luxembourg) en remplacement de la société ALTICE SERVICES LLP jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ;

(iii) de nommer, en qualité d'administrateur de la Société, Monsieur Jérémie BONNIN, né le 30 juin 1974 à Paris 14<sup>e</sup> (France) et demeurant au 31 chemin de Lulasse à CH-1253 Vandoeuvres (Suisse) en remplacement de Monsieur Enrique GREBLER jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ; et

(iv) de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Société de la société OPTIO Expert-Comptable et Fiscal S.à.r.l., et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162922/24.

(100188385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Corsair III Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 124.059.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 novembre 2010*

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Corsair III Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010162965/16.

(100188693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Pyrum Innovations International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 145.120.

Im Jahre zwei tausend und zehn, den dreizehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft («Société Anonyme») luxemburgischen Rechts "PYRUM INNOVATIONS INTERNATIONAL S.A.", mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Reigstre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") unter Sektion B, Nummer 145.120.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. März 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 684 vom 30. März 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jürgen FISCHER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführerin Frau Liliana DE FEUDIS, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Klaus KRUMNAU, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre bei; welche Liste von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung hat folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

1.- Feststellung der Einzahlung von 16.600,- EUR (sechzehn tausend sechshundert Euro) auf das bereits gezeichnete, aber noch nicht ganz eingezahlte Gesellschaftskapital.

2.- Spaltung aller aktuell zu fünfundachtzig Komma einundachtzig Prozent (85,81%) eingezahlten dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie, in dreitausend einhundert (3.100) neue Aktien mit einem Nennwert von zehn Euro (10, EUR) pro Aktie.

3.- Abänderung von Artikel 5, Absatz 1, der Satzung.

4.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung stellt, nach Vorlegung einer Bestätigung des Verwaltungsrates, fest, dass weitere 16.600,- EUR (sechzehn tausend sechs hundert Euro) auf das bereits gezeichnete, aber noch nicht voll eingezahlte Gesellschafts-

kaptial von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (100,- EUR), eingezahlt wurden.

Somit ist das Gesellschaftskapital nun in Höhe von fünfundachtzig Komma einundachtzig Prozent (85,81%) eingezahlt, wobei der Betrag von 4.400,- EUR (vier tausend vier hundert Euro) weiterhin einzuzahlen bleibt.

Kopie der Bestätigung des Verwaltungsrats wird, nach gehöriger «ne varietur» Signatur durch die Mitglieder des Büros und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben.

#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die bestehenden dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (100,- EUR), in dreitausend einhundert (3.100) neue Aktien mit einem Nennwert von zehn Euro (10,- EUR) pro Aktie zu spalten.

Jede (1) bestehende Aktie gibt somit Anrecht auf zehn (10) neue Aktien.

#### Dritter Beschluss

Gemäss vorhergehendem Beschluss wird Artikel fünf, Absatz eins, der Satzung dementsprechend abgeändert und wird künftigen Wortlaut haben:

" **Art. 5. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000, EUR), eingeteilt in dreitausend einhundert (3.100) Aktien mit einem Nennwert von zehn Euro (10,- EUR) pro Aktie."

#### Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jürgen FISCHER, Liliana DE FEUDIS, Klaus KRUMNAU, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3535. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 9. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010163182/68.

(100188527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

### Financière Tramontane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.092.

#### Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 08 décembre 2010

A/ Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 décembre 2010 que les Actionnaires de la société ont décidé de reconduire les Administrateurs suivants:

- Nicolas Gérard: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
- Pascal Demange: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
- Michel E. Raffoul: 58, Bvd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 juin 2011.

B/ Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 décembre 2010 que les Actionnaires de la société ont décidé de reconduire en tant que Président du Conseil d'Administration:

- Nicolas Gérard : 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 juin 2011.

C/ Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 décembre 2010 que les Actionnaires de la société ont décidé de reconduire Kohnen & Associés S.A R.L. dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163029/22.

(100188408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Corsair III Investments International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.090.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 novembre 2010*

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat.

2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Corsair III Investments International S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010162966/16.

(100188704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Corsair III Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.110.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 novembre 2010*

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Corsair III Participations S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010162967/16.

(100188688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Cofinimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.044.

—  
*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration et par l'Assemblée Générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 29 octobre 2010*

1. M. Benoît MESSIAEN a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration.

2. Mme Ingrid DAERDEN, administrateur de sociétés, née à Bilzen (Belgique), le 12 janvier 1974, demeurant professionnellement à B-1200 Bruxelles, 58, boulevard de la Woluwe, a été nommée comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

3. M. Jean-Edouard CARBONNELLE a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *COFINIMMO LUXEMBOURG S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010162981/20.

(100188808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---



**Duocapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 127.689.

L'associé Blackrock Land Continental Ltd. à changé son nom comme suit:

Balmoral Land Continental Limited

Sa nouvelle adresse est la suivante:

Barette Commercial Center

La Route du Mont Mado

St John, JE3 4DS Jersey

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010163006/16.

(100188724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Ferna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.846.

TRUSTAUDIT S.à.R.L (anciennement TRUSTAUDIT S.A.)

Dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

FERNA S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 135.846

Date effective: le 15 septembre 2010

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2010.

TRUSTAUDIT S.à.R.L

(anciennement TRUSTAUDIT S.A.)

Référence de publication: 2010163028/18.

(100188928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**FedEx Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.468.

Il est porté à la connaissance de tiers que, par acte sous seing privé daté du 29 septembre 2010, la société Federal Express (Hong Kong) Limited, une société constituée et régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Level 11, Core E, Cyberport 3, 100 Cyberport Road, Hong Kong, a cédé les 19.999 parts sociales d'une valeur nominale de 1,25 EUR chacune qu'elle détenait dans la société FedEx Luxembourg S.à r.l., à la société FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., une société en commandite simple, constituée et régie par les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 155.851, ayant son siège social au 5, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tiers que, par acte sous seing privé daté du 29 septembre 2010, la société FedEx International Holdings Limited, une société constituée et régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 1401 Hutchison Road, 10 Harcourt RD, Hong Kong, a cédé 1 part sociale d'une valeur nominale de 1,25 EUR qu'elle détenait dans la société FedEx Luxembourg S.à r.l., à la société FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., une société en commandite simple, constituée et régie par les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 155.851, ayant son siège social au 5, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg.

En conséquence de quoi, la société FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., une société en commandite simple, constituée et régie par les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés

Luxembourg sous le numéro B 155.851, ayant son siège social au 5, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg est maintenant l'associé unique de la société FedEx Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2010163022/28.

(100188505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**First Industrial Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.603.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 novembre 2010*

1. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).
3. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, et Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, tous deux demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérants pour une durée illimitée chacun avec le pouvoir d'engager conjointement la société en toutes circonstances avec un autre gérant.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

*Pour extrait sincère et conforme  
Pour First Industrial Development S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010163023/19.

(100188857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Ferna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.846.

Claudine BOULAIN

Demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 02/06/1971 à Moyeuve-Grande (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

FERNA S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 135.846

Date effective: le 15 septembre 2010

Fait à Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Claudine BOULAIN.

Référence de publication: 2010163027/16.

(100188928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Gemini S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.711.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2010*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration*

Bernard HERBO Président

(résidant professionnellement à F-75007 PARIS, 10, rue de l'Université)

Antoine CALVISI

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Clotilde HERBO-BACRI  
(résidant professionnellement à F-75007 PARIS, 10, rue de l'Université)

*Commissaire aux Comptes*

MAZARS

(ayant son siège social à L-2530 LUXEMBOURG, 10A, rue Henri M. Schnadt)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2010163054/24.

(100188504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Blue Bay Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.753.

—  
RECTIFICATIF

B 67.753 - 30/11/2010 - L100182326.04 - CDO: 6312

Déposé le 25/11/2010 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010163314/14.

(100188562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**GEM2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.859.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2010*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration*

Bernard HERBO Président

(résidant professionnellement à F-75007 PARIS, 10, rue de l'Université)

Antoine CALVISI

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Nico THILL

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

*Réviseur d'entreprises*

MAZARS

(ayant son siège social à L-2530 LUXEMBOURG, 10A, rue Henri M. Schnadt)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2010163055/24.

(100188497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Immobiliare Vasco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.231.

ZIMMER &amp; PARTNERS Sàrl

Dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

IMMOBILIARE VASCO S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 139.231

Date effective: le 25 octobre 2010

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2010.

ZIMMER &amp; PARTNERS Sàrl

Référence de publication: 2010163088/17.

(100188929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**IN Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.595.725,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.622.

## EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 6 avril 2010 à Luxembourg a décidé d'accepter la démission de M. Alberto Meloni comme administrateur de la société, avec effet au 6 avril 2010.

Conformément à l'article 13.4.3 des statuts de la société, tous les administrateurs restants doivent cesser leurs fonctions avec effet au 6 avril 2010.

L'assemblée a ensuite décidé d'élire un nouveau conseil d'administration avec effet au 6 avril 2010 et pour une période indéterminée comme suit:

- Monsieur Frank Nuccio, né le 12 janvier 1972 à Palerme (Italie), demeurant au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- Monsieur Thomas E. Quinn, né le 18 février 1952 à Passaic, New Jersey (USA), demeurant au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- Monsieur Jeremiah W. O'Connor, né le 6 septembre 1942 à Boston, Massachusetts (USA), demeurant au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- M. Thomas Rivolta, né le 27 juillet 1979 à Genova, Italie, demeurant au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays-Bas;

- M. Luca Saporiti, né le 21 mai 1975 à Busto Arsizio, Varese, Italie, demeurant à Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays-Bas; et

- Madame Elena Anna Capra, née à Milan, Italie, le 5 Janvier 1964, demeurant Via Piero e Alberto Pirelli 25, Milan, Italie. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IN Holdings I S.a r.l.*

Référence de publication: 2010163090/28.

(100188821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Indian Summer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.086.

*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le Conseil d'Administration en date du 30 novembre 2010*

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Madame Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

3. Madame Virginie DOHOGNE a été nommée présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INDIAN SUMMER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010163091/19.

(100188820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Alema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.615.

Dépôt rectificatif du bilan 2005 qui a été déposé le 25 octobre 2007 avec comme numéro de référence de dépôt L070146427

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162918/10.

(100188897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**IMT International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 169, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.388.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of November.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Paulus B.W. L. LAMBERTS, lawyer, born in Tilburg on September 18, 1965, residing at 169 rue des Romains, L-8041 Bertrange.

Such appearing party declares the following:

- that Paulus B.W. L. LAMBERTS, prenamed is the sole partner of IMT INTERNATIONAL MANAGEMENT S.À.R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue des Romains, L-8041 Bertrange, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 156388, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 19, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"); and

- that the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

Then, the appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

*Resolution*

The sole partner decides to extend the Company's activities and subsequently to amend first paragraph of the article 4 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 4. (social object) § 1.** The object of the corporation is to provide directors and managers, to intervene for directors and managers and to provide corporate secretarial services and administrative services. Furthermore the corporation can act as liquidator and custodian for other companies."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand euros (EUR 1,000.-)

Whereof, this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-neuvième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Paulus B. W. L. LAMBERTS, juriste, né à Tilburg le 18 septembre 1965, demeurant au 169 rue des Romains, L-8041 Bertrange.

Lequel comparant déclare ce qui suit:

- que Paulus B. W. L. LAMBERTS, précité est le seul associé de la société à responsabilité limitée IMT INTERNATIONAL MANAGEMENT S.AR.L., ayant son siège social au 9, rue des Romains, L-8041 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 156388, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»); et

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide d'élargir l'objet social et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4. (objet social) §1.** La société pourra mettre à disposition des administrateurs et/ou gérant, intervenir pour les administrateurs et/ou gérants et fournir tous services administratifs et de secrétariat de sociétés. En outre, la Société pourra agir en qualité de liquidateur et dépositaire pour d'autres sociétés. "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille euros (1.000.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Paulus B.W.L. Lamberts, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 novembre 2010. LAC/2010/53034. Reçu 75,- €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163089/73.

(100188621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**GoldVue Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 156.480.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

BC European Capital VIII-1, being a "limited partnership" with registered office at the Heritage, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

represented by CIE Management II LTD, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

represented by Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25 October 2010.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a “société anonyme”, under the name of "GoldVue Investment S.A." (the “Company”).

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.00) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Increase of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Monday of June in each year at 15:00 (Luxembourg time) and for the first time in 2011.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote



on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2010.

**Art. 16. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 17. Dissolution and liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

#### *Subscriptions*

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
BC European Capital VIII-1 . . . . .	31,000	€ 31,000.
Total: . . . . .	31,000	€ 31,000.

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### *Statements*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions.

#### *First resolution*

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2016:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	6 <sup>th</sup> December, 1970	Poissy (France)
Josephine Pallett	40 Portman Square London W1H 6DA	Company director	10 <sup>th</sup> June, 1974	York (England)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	13 <sup>th</sup> December, 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	8 <sup>th</sup> October, 1973	Liège (Belgium)
Moritz Von Hauenschild	40 Portman Square London W1H 6DA	Company director	7 <sup>th</sup> September, 1972	Sao Paolo (Brasil)
Nikos Stathopoulos	40 Portman Square London W1H 6DA	Company director	11 <sup>th</sup> November, 1969	Athens (Greece)

#### *Second resolution*

Has been appointed statutory auditor for a period ending at the next annual general meeting:  
PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

#### *Third resolution*

The registered office is fixed at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

BC European Capital VIII-1, une "limited partnership", avec siège à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY,

représentée par CIE Management II LTD, avec siège social à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

elle-même représentée par M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 25 octobre 2010.

La procuration donnée, signée par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de "GoldVue Investment S.A." (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris up stream ou cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Les transferts d'Actions se feront par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Augmentation du capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 15:00 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2011.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence

téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire aux Comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

#### *Souscriptions*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
BC European Capital VIII-1 . . . . .	31.000	€ 31.000,
Total: . . . . .	31.000	€ 31.000,

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 1.200,-.

#### *Constatations*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes susmentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	6 décembre 1970	Poissy (France)
Josephine Pallett	40 Portman Square London W1H 6DA	Administrateur de sociétés	10 juin 1974	York (Angleterre)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	13 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de sociétés	8 octobre 1973	Liège (Belgique)
Moritz Von Hauenschild	40 Portman Square London W1H 6DA	Administrateur de sociétés	7 septembre 1972	Sao Paulo (Brésil)
Nikos Stathopoulos	40 Portman Square London W1H 6DA	Administrateur de sociétés	11 novembre 1969	Athènes (Grèce)

#### *Deuxième résolution*

A été nommée commissaire pour un terme prenant fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

#### *Troisième résolution*

Le siège social est fixé au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. BEYER – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48168. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix novembre de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010148460/451.

(100170823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Makkie Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.958.

—  
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 8 décembre 2010 à 16h00

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 09 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAKKIE HOLDING S.à.r.l.

Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2010163140/16.

(100188824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Salieri Securitization S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.958.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société en date du 8 décembre 2010*

Le Conseil d'Administration de la Société décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg en tant que réviseur externe de la Société et ce pour l'audit se clôturant le 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010163204/15.

(100188822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**JRS Sports Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.813.

—  
*Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 7 December 2010*

*Resolution*

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, to 18-20 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

*Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 7 décembre 2010*

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, au 18-20 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Référence de publication: 2010163113/17.

(100188861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Saint-Georges, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 122.601.

—  
EXTRAIT

Monsieur Fernand SASSEL, démissionne de son poste d'administrateur de la société SAINT-GEORGES avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

SAINT-GEORGES

Fernand SASSEL

*Administrateur*

Référence de publication: 2010163218/15.

(100188882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Stantum International Café S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 79.009.

—  
En date du 6 décembre 2010, ont démissionné avec effet immédiat: M. Luc BRAUN en sa qualité de Président, d'administrateur et d'administrateur-délégué, M. Horst SCHNEIDER, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, FIDESCO S.A. en sa qualité d'administrateur, EURAUDIT SARL, en sa qualité de Commissaire de la société STANTUM INTERNATIONAL CAFE S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 79.009.

EURAUDIT SARL / FIDESCO S.A. / Luc BRAUN / Horst SCHNEIDER

Signatures / Signature / - / -

Référence de publication: 2010163233/13.

(100188725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Capcam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.293.

—  
Les comptes annuels modifiés relatifs aux comptes annuels au 31 décembre 2008 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg le 21 août 2009 sous la référence L090132493, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

*Pour Capcam S.A.*

Stéphane HEPINEUZE

*Administrateur*

Référence de publication: 2010163322/15.

(100188567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Biocorp-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 113.689.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 06 décembre 2010 que la société European Consultants (Luxembourg) S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant, la société Eurocomptes S.A., 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.



Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 décembre 2010.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2010163858/17.

(100188931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Alior Lux Sàrl & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.078.

*Extrait rectificatif de l'extrait déposé sous la référence L100171211 05 en date du 11/11/2010*

Le code postal de l'adresse d'un membre du Conseil de Surveillance étant erroné, il convient de le corriger pour lui donner la teneur suivante:

- Monsieur François WINANDY, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

*Pour extrait conforme*

Signature

Référence de publication: 2010163849/14.

(100188569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**3i S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.656.

L'an deux mil dix, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "3i S.A.", ayant son siège social à 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116.656, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich en date du 12 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1448 du 27 juillet 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Mme Carole CAHEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers.

Qui désigne comme secrétaire Mme Isabel DIAS employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa mise en liquidation.

2. Nomination de Monsieur Nicolas NORDMANN comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Autorisation accordée à tout employé de la Fiduciaire Comptable B+C S.à r.l., au nom et pour le compte des actionnaires, d'établir toute déclaration fiscale, déclaration au Registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autres documents nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation.

4. Divers.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées « ne varietur » par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Nicolas NORDMANN, employé privé, né le 8 décembre 1977 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à F-92400 Courbevoie, 26, rue Jean Moulin au quel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser tout employé de la Fiduciaire Comptable B+C S.à r.l. , au nom et pour le compte des actionnaires, d'établir toute déclaration au Registre de Commerce et des Sociétés et d'établir tout autre document nécessaires ou utiles à la finalisation de la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cahen, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54606. Reçu douze euros Eur 12.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163277/64.

(100188418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Alis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.284.

—  
*Extrait rectificatif de l'extrait déposé  
sous la référence L100139808 05 en date du 14/09/2010*

Le code postal de l'adresse de certains Administrateurs étant erroné, il convient de le corriger pour lui donner la teneur suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, est domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur François WINANDY, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010163850/16.

(100188565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Ango Telecom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 143.741.

—  
*Extrait rectificatif de l'extrait déposé  
sous la référence L100142742 05 en date du 20/09/2010*

Le code postal de l'adresse de certains Administrateurs étant erroné, il convient de le corriger pour lui donner la teneur suivante:

- Monsieur Thierry JACOB, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
  - Monsieur Jean-Hugues DOUBET, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2010163851/16.

(100188561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Sir Gaylord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 109.727.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010168868/11.

(100195123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

---

**Duforêt S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Duforêt Holding S.A.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R.C.S. Luxembourg B 75.027.

—  
In the year two thousand ten, on the sixth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Duforêt Holding S.A., société anonyme holding having its registered office at L-1371 Luxembourg, 7, rue Val Saint Croix, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 75.027, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, dated March 20<sup>th</sup>, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 508 of July 17<sup>th</sup>, 2000.

The articles of association have been amended pursuant to a deed drawn-up by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on November 29<sup>th</sup>, 2004, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 258 of March 22<sup>nd</sup>, 2005

The meeting is presided by Mr Max MAYER, private employee, professionally residing in Junglinster

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Yvette SEEN, Director, residing in L-7618 Larochette, 17, Leedebach.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II. As appears from the attendance list, all the 184,400 (one hundred eighty-four thousand four hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

1. Amendment of the purpose of the by-laws of the company relating to the purpose of the company which henceforth will read as follows:

«The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets as set out in the article 2 of the law of May 11, 2007 concerning the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company cannot have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of August 5, 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of May 11, 2007 relative to the establishment of a family asset management companies ("SPF").

2. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 but the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of 11 May 2007 and change the name of the company into Duforêt S.A. S.P.F.

3. Complete updating of the by-laws in English and in French (according to the attached draft), in order to adapt them to the decisions here-above taken and to all amendments of the law on commercial companies

4. Statutory nominations

5. Transfer the address of the registered office to L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach

6. Miscellaneous

After deliberation, the meeting takes the following resolutions:

### *First resolution*

The meeting decides to amend the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 but have the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of 11 May 2007, and change the name of the company into Duforêt S.A. S.P.F..

The assembly states that no bond has been issued by the company and then no agreement of the bondholders is required with the above-mentioned amendment.

### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the purpose of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets as set out in the article 2 of the law of May 11, 2007 concerning the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company cannot have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of August 5, 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of May 11, 2007 relative to the establishment of a family asset management companies ("SPF").»

### *Third resolution*

The meeting decides to transfer the address of the registered office to L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach

### *Fourth resolution*

The meeting decides to proceed with the complete updating of the by-laws in English and in French in order to adapt them to the decisions here-above taken and to all amendments of the law on commercial companies. The English version will read as follows:

### **“Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There exists a Private Wealth Management Company ("SPF"), in the form of a joint stock company under the name of Duforêt S.A. S.P.F., that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

**Art. 2.** The registered office is established in Larochette.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets as set out in the article 2 of the law of May 11, 2007 concerning the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company cannot have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of August 5, 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such companies .

The Company is submitted to the law of May 11, 2007 relative to the establishment of a family asset management companies ("SPF").

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday of the month of June at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on 1<sup>st</sup> day of January each year and ends on 31<sup>st</sup> day December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF") shall apply in-so-far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

### *Fifth resolution*

The meeting revokes all the members of the board of Directors and the statutory auditor and appoints in replacement as:

(i) new members of the Board of Directors:

a.- Mr Albert SEEN, director, born in Den Haag (the "Netherlands") on May 3<sup>rd</sup>, 1948, residing at L-7618, Larochette, 17, Leedebach,

b.- Mrs Raymonde Johanna GOKKE, director, born in Schiedam (the "Netherlands") on November 7<sup>th</sup>, 1950, residing at L-7618, Larochette, 17, Leedebach, and

c.- Suxeskey S.A., the public limited liability company (“société anonyme”) having its registered office at L-7619, Larochette, 10-12, rue de Medernach, (RCS Luxembourg B.43.522) represented by Mr Albert SEEN, prenamed and (ii) as new statutory auditor (“Commissaire aux comptes”) Mr Gerhard NELLINGER, employee, residing at L-2146, Luxembourg, 74, rue de Merl.

The mandates of the directors and the statutory auditors will end at the issue of the ordinary general meeting in 2016. There being no further business, the meeting is closed.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1.200.-.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding Duforêt Holding S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, rue Val Saint Croix, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.027, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 508 du 17 juillet 2000.

Les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 258 du 22 mars 2005

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Melle Yvette SEEN, directrice, residing in L-7618 Larochette, 17, Leedebach.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert au notaire d'acte que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 184.400 (cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents) actions représentant l'intégralité du capital social de la société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la société relative à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à la favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi.»

2. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007, avec changement du nom de la société en Duforêt S.A. S.P.F..

3. Refonte complète des statuts en anglais et français (selon le projet annexé), de manière à les adapter aux décisions prises ci-dessus ainsi qu'à toutes les modifications de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Nominations statutaires

5. Transfert de l'adresse du siège social vers L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach

6. Divers

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime fiscal de la société, laquelle n'aura plus le statut de société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929 mais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007, avec changement du nom de la société en Duforêt S.A. S.P.F..

L'assemblée constate qu'aucun n'emprunt obligataire n'a été émis et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis avec le changement envisagé.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'objet des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à la favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts en langues anglaise et française afin de les adapter aux décisions prises, ci-dessus et à toutes les modifications de la loi sur les sociétés commerciales, lesquels auront désormais la teneur suivante en langue française:

### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de Duforêt S.A. S.P.F., qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Larochette

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.



**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à la favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial («SPF») trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

### *Cinquième résolution*

L'assemblée révoque les membres du Conseil d'administration et le commissaire aux comptes et nomme en remplacement aux fonctions de:

(i) nouveaux membres du Conseil d'administration:

a.- Mr Albert SEEN, directeur, né à Den Haag (Pays-Bas) le 3 mai 1948, demeurant à L-7618, Larochette, 17, Leedebach,

b.- Mme Raymonde Johanna GOKKE, directrice, né à Schiedam (Pays-Bas) le 7 novembre 1950, demeurant à L-7618, Larochette, 17, Leedebach, et

c.- Suxeskey S.A., la société anonyme ayant son siège social à L-7619, Larochette, 10-12, rue de Medernach, (RCS Luxembourg B.43.522) représentée par Mr Albert SEEN, préqualifié, et

(ii) comme nouveau Commissaire aux comptes Monsieur Gerhard NELLINGER, employé, demeurant à L-2146, Luxembourg, 74, rue de Merl.

Les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200,- EUR

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Yvette SEEN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3480. Reçu soixante-quinze euros. 75,00.- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163005/397.

(100188109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Dharma Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.992.

*Extrait rectificatif de l'extrait déposé sous la référence L100134867 05 en date du 02/09/2010*

Il convient de rectifier l'adresse du siège social de la société dans laquelle le code postal était erroné pour noter désormais l'adresse suivante:

- 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010163866/14.

(100188583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**SGC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010168866/10.

(100195465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

**ElleAsc LH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8611 Platen, 132, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 157.428.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Madame Paola FOLEGNANI, employée, née à La Spezia (Italie), le 12 mai 1972 demeurant à L-8611 Platen, 132, Rue Principale, (Grand Duché de Luxembourg), ici représentée par son époux Monsieur Domenico SANTORO, né le 13 juillet 1966 à Ceglie Messapica (Italie), demeurant avec elle à la même adresse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «ElleAsc LH S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet principal la mise en oeuvre de logiciels informatiques, leur commercialisation, l'intermédiation pour le compte de la société et la prestation de services se rapportant à ces logiciels en particulier et à tout

autre support informatique dont elle aura l'opportunité, ce dans le même domaine afin de permettre d'étendre les marchés par le savoir faire de ses dirigeants.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Preizerdaul.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II.- Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III.- Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15<sup>ème</sup> jour du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV.- Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V.- Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI.- Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII.- Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII.- Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX.- Dispositions finales - Loi Applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Madame Paola FOLEGNANI, préqualifiée.

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que la somme trente et un mille euros 31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

*Résolutions prises par l'actionnaire unique*

La comparante, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Madame Paola FOLEGNANI, préqualifiée, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3.- La société anonyme «SCHEMSY S.A.», avec siège social à L-7557 Mersch, 31, rue Mies, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.583), est appelée aux fonctions de commissaire.
- 4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
- 5.- L'adresse du siège social est établie à L-8611 Platen, 132, rue Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Domenico SANTORO, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2010. Relation GRE/2010/3998. Reçu soixante-quinze euros 75,00,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167800/207.

(100193367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

**Inter Globe Trust Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Inter Globe Trust S.A.H.).**

Siège social: L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen.  
R.C.S. Luxembourg B 52.927.

L'an deux mil dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, INTER GLOBE TRUST S.A.H., établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.927, constituée suivant acte reçu par Maître Geroges d'HUART, notaire de résidence à Pétange en date du 8 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 37 du 20 janvier 1996. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 523 du 4 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert LANGMANTEL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que cent vingt-cinq (125) actions sur cent vingt-cinq (125) actions, représentant cent pourcent (100%) du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société de "INTER GLOBE TRUST S.A.H." en "INTER GLOBE TRUST Spf S.A.", avec effet au 31 décembre 2010 et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts;

2) Transformation d'une société anonyme en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf), avec effet au 31 décembre 2010 et modification subséquente de l'article 2 des statuts;

3) Démission et décharge de deux des administrateurs actuels, avec effet au 31 décembre 2010;

4) Nomination de deux nouveaux administrateurs avec effet au 31 décembre 2010 et prolongation des mandats de l'administrateur restant, de l'administrateur-délégué ainsi que du commissaire aux comptes;

5) Transfert du siège social à L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen, avec effet au 31 décembre 2010 et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2 des statuts;

6) Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinquante-neuf mille euros (59.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à quatre-vingt-dix mille euros (90.000.- EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de vingt-cinq (25) actions nouvelles sans valeur nominale chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et modification subséquente de l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts;

7) Acceptation de la souscription à l'augmentation de capital et de la libération de celle-ci par un apport en numéraire par l'actionnaire actuel;

8) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «INTER GLOBE TRUST S.A.H.» en «INTER GLOBE TRUST Spf S.A.», avec effet au 31 décembre 2010.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup>, premier alinéa des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise sous la dénomination de INTER GLOBE TRUST Spf S.A.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de société anonyme en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf), avec effet au 31 décembre 2010, de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Dieter FEUSTEL et Monsieur François METZLER de leur poste d'administrateur, avec effet au 31 décembre 2010 et leur accorde entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale nomme en tant que nouveaux administrateurs, avec effet au 31 décembre 2010 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013 les personnes suivantes:

- Dr. Ralf LANGMANTEL, médecin, né le 20 avril 1984 à Monaco (Principauté), avec adresse privée à L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen; et



- Madame Christiane DECKER, sans état particulier, née le 10 décembre 1954 à Luxembourg, avec adresse privée à L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen.

Le mandat de l'administrateur restant et de l'administrateur-délégué Monsieur Robert LANGMANTEL, avec adresse professionnelle au 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg est prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDES INTER-CONSULT S.A., avec siège social au 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, est également prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.

#### *Sixième résolution*

Le siège social est transféré à L-5752 Frisange, 1, An de Gaalgen avec effet au 31 décembre 2010.

En conséquence le deuxième paragraphe de l'Art. 1<sup>er</sup> des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième paragraphe.** Le siège social est établi à Frisange, Grand-Duché de Luxembourg.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinquante-neuf mille euros (59.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à quatre-vingt-dix mille euros (90.000.- EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de vingt-cinq (25) actions nouvelles sans valeur nominale chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription et Libération*

Les vingt-cinq (25) actions nouvellement émises, ont été souscrites par l'actionnaire actuel, par apport en numéraire, ce qui a été prouvé au notaire.

#### *Huitième résolution*

Suite à la résolution précédemment prise, l'article 3, premier alinéa des statuts est modifié afin de l'adapter aux décisions prises et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000.-EUR), représenté par cent cinquante (150) actions sans valeur nominale chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci, par son mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Langmantel, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54603. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163100/124.

(100188762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

### **Deep Valley Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.934.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 6 décembre 2010 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 6 décembre 2010.

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.  
T.C.G. Gestion S.A.  
*Administrateur*  
Catherine Noens  
*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2010163865/20.

(100188915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Palmes Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

R.C.S. Luxembourg B 151.094.

—  
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la société EP Services SA, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange et la société Palmes Invest SPF SA (RCS Luxembourg B 151.094) a été dénoncé avec effet au 8 décembre 2010 par l'Agent domiciliataire.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour la société*  
Signatures

Référence de publication: 2010163897/13.

(100188728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Evanio Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.949.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 6 décembre 2010 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 6 décembre 2010.

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.  
T.C.G. Gestion S.A.  
*Administrateur*  
Catherine Noens  
*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2010163876/20.

(100188884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**GSSG Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.142.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2010*

- la démission des administrateurs Birefield Holdings Limited, Starbrook International Limited and Waverton Group Limited a été acceptée,

- la nomination en leur remplacement des nouveaux administrateurs M. Karim Van den Ende, M. Joseph Collaro et Mme Brigitte Stumm, tous trois avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et pour un terme expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2015, a été acceptée,

- la démission du commissaire aux comptes Rothley Company Limited a été acceptée,

- la nomination en son remplacement du nouveau commissaire aux comptes KV Associates S.A. avec siège social 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et pour un terme expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2015 a été acceptée,

- le transfert du siège social au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg a été accepté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Signature

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2010163878/22.

(100188684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Seven Seas S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*L'Administrateur délégué*

Référence de publication: 2010174969/13.

(100201073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Nucap Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.523.

In the year two thousand and ten, the twenty-seventh day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nucap Industries Inc., a Canadian private limited liability company, with its registered office at 3370 Pharmacy Ave, Toronto, Ontario M1 W3K4, registered with the Ontario Ministry of Government Services, under number 1786985,

hereby represented by Etienne de Crépy, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Nucap Lux Finco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under number B 154 523, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1,904 of September 15, 2010 (the Company);

II. The articles of association of the Company (the Articles) have been fully amended and restated on October 25, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

III. 12,500 shares with a nominal value of EUR 1 each of the Company representing EUR 12,500 and the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted;

IV. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand four hundred ninety-nine (12,499) ordinary shares (the Ordinary Shares) with a par value of one Euro (EUR 1) each and one (1) mandatory redeemable preferred share (the MRPS) with a par value of one Euro (EUR 1), to

thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500), by the issuance of one (1) Ordinary Share having the same rights and obligations than the existing Ordinary Shares and ninety-nine hundred ninety-nine (999) MRPS, having the same rights and obligations than the existing MRPS, all with a par value of one Euro (EUR 1) each.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Nucap Industries Inc., prequalified and represented as stated above, declares to subscribe for the one thousand (1,000) new shares in the share capital of the Company and make payment of the subscription price by a contribution in cash of twenty-nine million seven hundred thousand Euro (EUR 29,700,000), of which (i) EUR 1,000 shall be allocated to the share capital account of the Company and (ii) the surplus (i.e. EUR 29,699,000 (twenty-nine million six hundred and ninety-nine thousand euro) to the share premium account reserve account connected to the mandatory redeemable preferred shares;

The proof of the contribution of twenty-nine million seven hundred thousand Euro (EUR 29,700,000) to the Company has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1, 5.2. and 5.3. of the Articles, which will henceforth read as follows:

**5.1.** The Company's corporate capital is represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders.

**5.2.** The Company's corporate capital is also represented by one thousand (1,000) mandatory redeemable preferred share with a par value of one Euro (EUR 1) (the MRPS and together with the Ordinary Shares, the Shares), which is redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of MRPS are hereinafter individually referred to as a MRPS Shareholder and collectively as the MRPS Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the MRPS Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

**5.3.** The entire corporate capital thus amounts to thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to replace the existing special equity reserve account connected to the MRPS by a share premium reserve account connected to the MRPS and to subsequently amend article 5.4. of the Articles, which will henceforth read as follows:

**5.4.** The Company shall maintain a share premium reserve account for the MRPS (the MRPS Reserve Account) in Euro, and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the MRPS. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the MRPS Shareholders.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the definition of MRPS Coupon Entitlement as described in article 17 of the Articles and to add the following new definitions of Euro Business Days and Interest Period in the said article 17, which shall read as follows:

Euro Business Days means every day on which the TARGET System is operating credit or transfer instructions in respect of payments in Euro.

Interest Period means

(a) the period commencing on and including October 27, 2010 and ending on and including the date before the next interest payment date, pursuant to any loans to be entered into by and between the Company and Nucap Spain Holdings, S.L. from time to time; or

(b) for those amounts in default payable by Nucap Spain Holdings, S.L. to the Company pursuant to any loans to be entered into by and between the Company and Nucap Spain Holdings, S.L. from time to time, the period commencing on and including the date of default and ending on and including the date before the next interest payment date.

MRPS Coupon Entitlement means an annual return equal to the MRPS Coupon Rate multiplied by the annually average outstanding amount of MRPS Investment Amounts, as determined by the Board.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to reclassify in their alphabetic order all the definitions used in the French version of article 17 of the Articles, which shall read as follows:

Associés a la signification donnée à l'article 5.2.

Associé(s) Ordinaire(s) a la signification donnée à l'article 5.1.

Associé(s) MRPS a la signification donnée à l'article 5.5.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits MRPS et le Compte Général de Profits.

Compte de Profits MRPS a la signification donnée à l'article 16.1.

Compte de Réserve Légale a la signification donnée à l'article 16.1.

Compte de Réserve de Primes d'Emission Ordinaires a la signification donnée à l'article 5.5.

Compte de Réserve MRPS a la signification donnée à l'article 5.4.

Compte Général de Profits a la signification donnée à l'article 16.1.

Date de Début signifie le 27 octobre 2010.

Date de Fin de Période des MRPS signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année survenant avant la date spécifiée à l'article 5.8; et

(b) chaque date de rachat de MRPS par la Société en conformité avec l'article 5.8 et l'article 5.9, ou, si une telle date n'est pas un Jour Ouvrable, the prochain Jour Ouvrable (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, dans quel cas la Date de Fin de Période des MRPS se termine le Jour Ouvrable précédent).

Droit aux Coupons MRPS signifie le rendement annuel égal au Taux des Coupons MRPS multiplié par le montant annuel moyen restant des Montants d'Investissement MRPS, tel que déterminé par le Conseil.

Euribor signifie, pour toute Période d'Intérêt, (a) le taux annuel apparaissant sur la Page Thomson Reuters EURIBOR 01 / EURIBOR 365 à approximativement 11h00 du matin (Heure d'Europe Centrale), le jour qui est de deux (2) Jours Ouvrables Européens précédant le premier jour d'une telle Période d'Intérêt, pour les dépôts de six mois en euro; ou (b) si le taux référencé dans la précédente sous-section (a) n'apparaît pas à une telle page ou service, ou si une telle page ou service devait cesser d'être disponible, le taux annuel apparaissant sur une telle autre page ou un tel autre service qui montre un taux moyen pour le Marché Monétaire de l'Euro pour les dépôts de six mois en euro à approximativement 11h00 du matin (Heure d'Europe Centrale), le jour qui est de deux (2) Jours Ouvrables Européens précédant le premier jour d'une telle Période d'Intérêt.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche ou un jour férié) pendant lequel les banques commerciales sont généralement ouvertes pour affaire au Luxembourg.

Jours Ouvrables Européen signifie chaque jour duquel le Système TARGET opère des instructions de crédit ou transfert en ce qui concerne des paiements en euro.

Loi a la signification donnée à l'article 1.

Montant d'Investissement MRPS signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque MRPS multipliée avec le nombre de MRPS émis; et

(b) le solde du Compte de Réserve MRPS.

MRPS a la signification donnée à l'article 5.2.

Parts Sociales a la signification donnée à l'article 5.2.

Parts Sociales Ordinaires a la signification donnée à l'article 5.1.

Période des Coupons MRPS signifie la période:

(a) commençant (et incluant) la Date de Début ou la Date de Fin de Période des MRPS; et

(b) se terminant (mais ne comprenant pas) la prochaine Date de Fin de Période des MRPS, sur base d'une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période des Coupons MRPS pertinente.

Période d'Intérêt signifie

(a) la période commençant et incluant le 27 octobre 2010 et se terminant et incluant la date avant la prochaine date de paiement d'intérêt, conformément à tout prêt qui peut être conclu par et entre la Société et Nucap Spain Holdings, S.L. de temps en temps; ou

(b) pour ces montants en défaut payable par Nucap Spain Holdings, S.L. à la Société conformément à tout prêt qui peut être conclu par et entre la Société et Nucap Spain Holdings, S.L., de temps en temps, la période commençant et incluant la date de défaut et se terminant la date avant la prochaine date de paiement d'intérêt.

Société a la signification donnée à l'article 1.

Statuts a la signification donnée à l'article 1.

Taux des Coupons MRPS signifie, à l'égard d'une Période des Coupon MRPS, les 12 mois Euribor + 5,35 %.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.-

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an dix mille dix, le vingt-septième jour d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Nucap Industries Inc., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Canada, ayant son siège social au 3370, Pharmacy Ave, Toronto, Ontario M1 W3K4, immatriculée auprès de l'Ontario Ministry of Government Services sous le numéro 1786985,

Ici représentée par Etienne de Crépy, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Nucap Lux Finco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.523, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 29 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1904 du 15 septembre 2010 (la Société);

II. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été entièrement modifiés et refondus le 25 octobre 2010, suivant acte du notaire instrumentant qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

III. 12.500 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, représentant EUR 12.500 et l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et qui peut statuer sur les points portés à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et une part sociale spéciale obligatoirement rachetable (la MRPS) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1), à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) par l'émission de une (1) Part Sociale ordinaires, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Ordinaires existantes et neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) MRPS, ayant les mêmes droits et obligations que les MRPS existantes, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

#### Souscription / Libération

Sur ces faits, Nucap Industries Inc., prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux mille (1.000) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt-neuf millions sept cent mille Euros (EUR 29.700.000), dont (i) mille euros (EUR 1.000) seront assignés au compte de capital social de la Société et (ii) l'excédent (c.-à-d. EUR 29.699.000 (vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) sur le compte de prime d'émission et compte de réserve liés au parts sociales spéciales obligatoirement rachetables;

La preuve de la contribution de vingt-neuf millions sept cent mille Euros (EUR 29.700.000) à la Société a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Deuxième résolution

Comme conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.1, 5.2 et 5.3 des Statuts, qui auront la teneur suivante:

**5.1.** Le capital social de la Société est représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les Parts Sociales Ordinaires) d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur (s) des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après individuellement désignés comme un Associé Ordinaire et collectivement comme les Associés Ordinaires.

**5.2.** Le capital social de la Société est aussi représenté par mille (1.000) parts sociales spéciales obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les MRPS et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), qui sont rachetables en conformité avec ces Statuts. Le(s) détenteur(s) des MRPS sont ci-après individuellement désignés comme un Associé MRPS et collectivement comme les Associés MRPS.

**5.3.** L'entièreté du capital social s'élève donc à treize mille cinq cents euro (EUR 13.500).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de remplacer le compte existant de réserve spéciale de capitaux propres liée aux MRPS par un compte de réserve de prime d'émission lié aux MRPS et de modifier l'article 5.4. des Statuts en conséquence, qui aura la teneur suivante:

**5.4.** La Société maintiendra un compte de réserve de prime d'émission pour les MRPS (le Compte de Réserve MRPS) en euro, et il y sera inscrit le montant ou la valeur de toute prime payée sur les MRPS. Les montants seront inscrits à ce compte de réserve de prime d'émission qui constituera des réserves librement distribuables de la Société pour le seul bénéfice des Associés MRPS.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la définition de Coupons MRPS tel que défini à l'article 17 des Statuts et d'ajouter les nouvelles définitions suivantes à Jours Ouvrables Européen et Période d'Intérêt dans ledit article 17, qui sera lu comme suit:

Jours Ouvrables Européen signifie chaque jour duquel le Système TARGET opère des instructions de crédit ou transfert en ce qui concerne des paiements en euro.

Période d'Intérêt signifie

(c) la période commençant et incluant le 27 octobre 2010 et se terminant et incluant la date avant la prochaine date de paiement d'intérêt, conformément à tout prêt qui peut être conclu par et entre la Société et Nucap Spain Holdings, S.L. de temps en temps; ou

(d) pour ces montants en défaut payable par Nucap Spain Holdings, S.L. à la Société conformément à tout prêt qui peut être conclu par et entre la Société et Nucap Spain Holdings, S.L., de temps en temps, la période commençant et incluant la date de défaut et se terminant la date avant la prochaine date de paiement d'intérêt.

Droit aux Coupons MRPS signifie le rendement annuel égal au Taux des Coupons MRPS multiplié par le montant annuel moyen restant des Montants d'Investissement MRPS, tel que déterminé par le Conseil.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de reclasser en ordre alphabétique toutes les définitions utilisées dans la version française de l'article 17 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

Associés a la signification donnée à l'article 5.2.

Associé(s) Ordinaire(s) a la signification donnée à l'article 5.1.

Associé(s) MRPS a la signification donnée à l'article 5.5.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits MRPS et le Compte Général de Profits.

Compte de Profits MRPS a la signification donnée à l'article 16.1.

Compte de Réserve Légale a la signification donnée à l'article 16.1.

Compte de Réserve de Primes d'Emission Ordinaires a la signification donnée à l'article 5.5.

Compte de Réserve MRPS a la signification donnée à l'article 5.4.

Compte Général de Profits a la signification donnée à l'article 16.1.

Date de Début signifie le 27 octobre 2010.

Date de Fin de Période des MRPS signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année survenant avant la date spécifiée à l'article 5.8; et

(b) chaque date de rachat de MRPS par la Société en conformité avec l'article 5.8 et l'article 5.9, ou, si une telle date n'est pas un jour Ouvrable, le prochain jour Ouvrable (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice social suivant, dans quel cas la Date de Fin de Période des MRPS se termine le jour Ouvrable précédent).

Droit aux Coupons MRPS signifie le rendement annuel égal au Taux des Coupons MRPS multiplié par le montant annuel moyen restant des Montants d'Investissement MRPS, tel que déterminé par le Conseil.

Euribor signifie, pour toute Période d'Intérêt, (a) le taux annuel apparaissant sur la Page Thomson Reuters EURIBOR 01 / EURIBOR 365 à approximativement 11h00 du matin (Heure d'Europe Centrale), le jour qui est de deux (2) Jours Ouvrables Européens précédant le premier jour d'une telle Période d'Intérêt, pour les dépôts de six mois en euro; ou (b) si le taux référencé dans la précédente sous-section (a) n'apparaît pas à une telle page ou service, ou si une telle page ou service devait cesser d'être disponible, le taux annuel apparaissant sur une telle autre page ou un tel autre service qui montre un taux moyen pour le Marché Monétaire de l'Euro pour les dépôts de six mois en euro à approximativement

11h00 du matin (Heure d'Europe Centrale), le jour qui est de deux (2) Jours Ouvrables Européens précédant le premier jour d'une telle Période d'Intérêt.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche ou un jour férié) pendant lequel les banques commerciales sont généralement ouvertes pour affaire au Luxembourg.

Jours Ouvrables Européen signifie chaque jour duquel le Système TARGET opère des instructions de crédit ou transfert en ce qui concerne des paiements en euro.

Loi a la signification donnée à l'article 1.

Montant d'Investissement MRPS signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque MRPS multipliée avec le nombre de MRPS émis; et

(b) le solde du Compte de Réserve MRPS.

MRPS a la signification donnée à l'article 5.2.

Parts Sociales a la signification donnée à l'article 5.2.

Parts Sociales Ordinaires a la signification donnée à l'article 5.1.

Période des Coupons MRPS signifie la période:

(c) commençant (et incluant) la Date de Début ou la Date de Fin de Période des MRPS; et

(d) se terminant (mais ne comprenant pas) la prochaine Date de Fin de Période des MRPS, sur base d'une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période des Coupons MRPS pertinente.

Période d'Intérêt signifie

(e) la période commençant et incluant le 27 octobre 2010 et se terminant et incluant la date avant la prochaine date de paiement d'intérêt, conformément à tout prêt qui peut être conclu par et entre la Société et Nucap Spain Holdings, S.L. de temps en temps; ou

(f) pour ces montants en défaut payable par Nucap Spain Holdings, S.L. à la Société conformément à tout prêt qui peut être conclu par et entre la Société et Nucap Spain Holdings, S.L., de temps en temps, la période commençant et incluant la date de défaut et se terminant la date avant la prochaine date de paiement d'intérêt.

Société a la signification donnée à l'article 1.

Statuts a la signification donnée à l'article 1.

Taux des Coupons MRPS signifie, à l'égard d'une Période des Coupon MRPS, les 12 mois Euribor + 5,35 %.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.000.-

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. DE CRÉPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48189. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010163162/296.

(100188066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.